



# COMMISSION D'EMPLOI DGDDI NON, DOUANE OUI



LE TERME « DGDDI », S’IL EST ADMINISTRATIVEMENT EXACT, DEMEURE MÉCONNNU DU GRAND PUBLIC.

## POUR UNE CARTE MODERNE, LISIBLE ET PROTECTRICE DES AGENTS

Le groupe de travail sur la Probité a de nouveau fait l’objet de débats concernant la commission d’emploi. L’ensemble des organisations syndicales douanières réclament de longue date qu’elle soit plus moderne et réellement protectrice pour les agents amenés à l’exhiber.

À la suite de ces échanges, le chef de la sous-direction RH a contacté les OS Douanières afin de préciser, comme nous le demandions, qu’à l’instar des cartes professionnelles d’autres administrations, la future commission d’emploi ne reprendra pas au recto les informations relatives aux noms, prénoms et données d’état civil des agents, lesquelles apparaîtront au verso.

Cependant, selon les informations qui nous ont été communiquées, la mention qui figurerait sur la carte serait « DGDDI ».

COMMISSION  
D'EMPLOI,  
NOVEMBRE 2025



**Le terme « DGDDI », s’il est administrativement exact, demeure méconnu du grand public. Il ne permet pas d’identifier clairement un agent comme appartenant à la Douane, ce qui peut générer incompréhensions, tensions et situations à risque lors des contrôles.**

## UNE INSPIRATION À PRENDRE, LA POLICE NATIONALE

Depuis 2012, la Police Nationale a modernisé sa carte professionnelle en intégrant des éléments de sécurité avancés et une identification visuelle claire.

**La CFDT Douane demande que la même logique soit appliquée aux agents des douanes, avec l’inscription visible et explicite du mot : DOUANE**

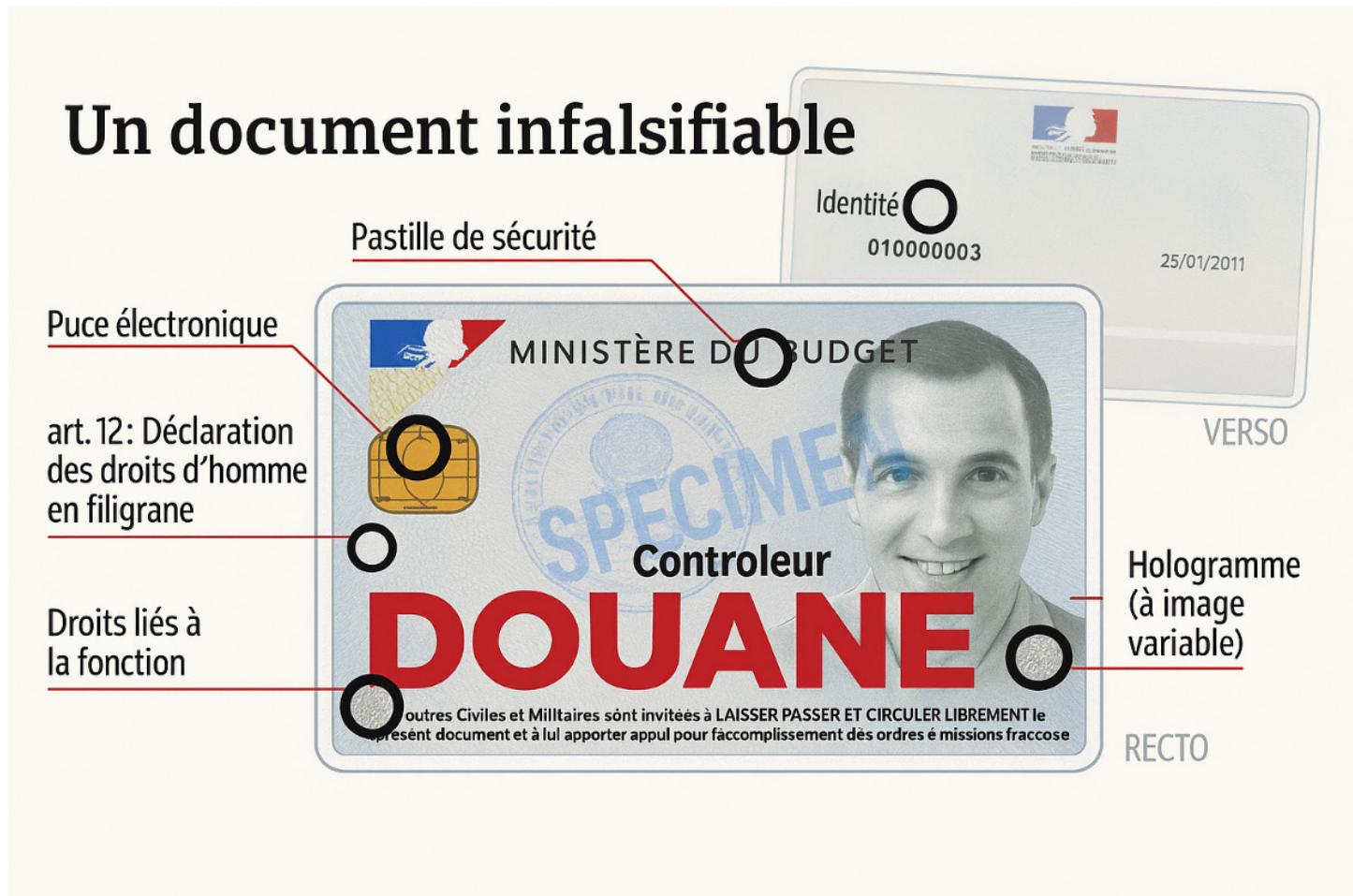
Cette mention doit figurer en rouge, de manière parfaitement lisible, afin de garantir une reconnaissance immédiate par le public et de renforcer la protection des agents dans les situations opérationnelles.



## MODERNISER, SÉCURISER, PROTÉGER

La future carte de commission d'emploi doit également intégrer les innovations technologiques nécessaires :

- Puce électronique sécurisée,
- Technologie sans contact (NFC),
- Fonctions d'authentification et de signature électronique,
- Compatibilité avec les dispositifs interministériels.



Ces évolutions sont indispensables pour renforcer la sécurité, la reconnaissance et les conditions d'exercice des agents des douanes.

**LA CFDT DOUANE RESTERA VIGILANTE ET FORCE DE PROPOSITION JUSQU'À L'ABOUTISSEMENT DE CE CHANTIER QUI N'A RIEN D'ANODIN.**